

BOLIDEN LIMITED
AVIS D'OFFRE D'ACHAT
visant la totalité des actions ordinaires
de

WESTMIN RESOURCES LIMITED

en échange, au gré du porteur, de l'une ou l'autre des contreparties suivantes :

- Option 1* — 5,40 \$ CA en espèces par action ordinaire de Westmin Resources Limited (une « action ordinaire de Westmin ») déposée;
- OU
- Option 2* — une fraction d'action ordinaire de Boliden Limited (une « action ordinaire de Boliden ») correspondant à 5,40 \$ CA, divisé par le prix par action de Boliden (tel qu'il est défini dans l'offre d'achat ci-jointe), par action ordinaire de Westmin déposée (sous réserve des restrictions sur le nombre minimal et le nombre maximal d'actions ordinaires de Boliden qui seront émises aux termes de l'Offre, qui sont décrites dans l'offre d'achat ci-jointe);
- OU
- Option 3* — une combinaison d'espèces (la « composante en espèces ») et d'une fraction d'action ordinaire de Boliden (la « composante en actions »), par action ordinaire de Westmin déposée, établie par chacun des actionnaires, à la condition que la composante en espèces ne puisse dépasser 5,40 \$ CA et que la composante en actions ne puisse dépasser la fraction d'action ordinaire de Boliden correspondant à 5,40 \$ CA moins la composante en espèces, divisé par le prix par action de Boliden (sous réserve des restrictions sur le nombre minimal et le nombre maximal d'actions ordinaires de Boliden qui seront émises aux termes de l'Offre, qui sont décrites dans l'offre d'achat ci-jointe).

**L'OFFRE EXPIRE À 17 H (HEURE LOCALE À L'ENDROIT DU DÉPÔT)
LE 23 DÉCEMBRE 1997, À MOINS QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE,
PROLONGÉE OU MODIFIÉE.**

Le 1^{er} décembre 1997

Aux courtiers, banques à charte, banques commerciales, sociétés de fiducie et autres propriétaires pour compte,

Boliden Limited (l'« Initiateur ») a lancé une offre d'achat visant la totalité des actions ordinaires de Westmin en circulation, au prix de 5,40 \$ CA chacune, payable de la façon décrite ci-dessus, conformément aux modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre d'achat datée du 1^{er} décembre 1997 et dans la note d'information, la lettre d'acceptation et d'envoi et l'avis de dépôt garanti qui l'accompagnent (qui constituent collectivement l'« Offre »), dont des exemplaires sont joints aux présentes.

Veuillez remettre des exemplaires des documents ci-joints aux clients pour le compte desquels vous détenez des actions ordinaires de Westmin immatriculées en votre nom ou au nom de votre prête-nom.

NOUS VOUS DEMANDONS D'AGIR RAPIDEMENT ET VOUS PRIONS INSTAMMENT DE COMMUNIQUER AVEC VOS CLIENTS DÈS QUE POSSIBLE. VEUILLEZ NOTER QUE L'OFFRE EXPIRERA À 17 H (HEURE LOCALE À L'ENDROIT DU DÉPÔT), LE 23 DÉCEMBRE 1997, À MOINS QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE, PROLONGÉE OU MODIFIÉE.

L'Offre comporte certaines conditions. Voir la rubrique 5 de l'offre d'achat, intitulée « Conditions de l'Offre ».

À titre informatif, vous trouverez ci-joint les documents suivants que vous devez faire parvenir à vos clients :

1. La lettre de l'Initiateur aux actionnaires de Westmin Resources Limited;
2. L'offre d'achat et la note d'information, datées du 1^{er} décembre 1997;
3. La lettre d'acceptation et d'envoi;
4. L'avis de dépôt garanti.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements à l'égard de l'Offre et si vous désirez obtenir des exemplaires supplémentaires des documents ci-joints, veuillez communiquer avec CIBC Wood Gundy valeurs mobilières Inc. ou Newcrest Capital Inc., les courtiers-gestionnaires de l'Offre, à leurs adresses et numéros de téléphone respectifs indiqués à la dernière page de la note d'information.

Sincères salutations.

Pour **BOLIDEN LIMITED**,

Le président et chef de la direction,

(signé) Anders Bülow

AUCUNE DISPOSITION DES PRÉSENTES OU DES DOCUMENTS CI-JOINTS NE FAIT DE VOUS NI D'AUCUNE AUTRE PERSONNE LE MANDATAIRE DE L'INITIATEUR, DES COURTIERS-GESTIONNAIRES OU DE LA COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA, OU DES MEMBRES DE LEURS GROUPES RESPECTIFS, NI NE VOUS AUTORISE NI AUTORISE QUELQUE AUTRE PERSONNE QUE CE SOIT À DONNER DES RENSEIGNEMENTS, À UTILISER DES DOCUMENTS OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS POUR LE COMPTE DE CES PERSONNES À L'ÉGARD DE L'OFFRE, AUTRES QUE LES DOCUMENTS CI-JOINTS ET LES DÉCLARATIONS QUI S'Y TROUVENT.